

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21.06.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 juin 2024 a été transmis le 21 juin 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le **Président**,  
Renaud BERETTI

La **Secrétaire de Séance**,  
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains, ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03). Le recours gracieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20240627-658-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

## DÉLIBÉRATION

N° : 11

Année : 2024

Exécutoire le : 01 JUIL. 2024

Publiée/Notifiée le : 01 JUIL. 2024

Visée le : 28 JUIN 2024

### FINANCES

#### Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses EHPAD Les Grillons Reprise sur provision d'exploitation

Monsieur le Président rappelle que par sa délibération n°57/2022, le Conseil d'administration du CIAS a constitué une provision afin de pallier des risques d'irrecouvrabilité de créances pour l'EHPAD Les Grillons. Cette provision a été constituée à hauteur de 40 000 €.

Monsieur le Président propose que, suite à la demande d'admission par le comptable public d'une créance irrecouvrable d'un montant de 13 277.08 €, 13 300 € soit repris sur cette provision.

Montant de la provision au 01/01/2024	Reprise sur provision	Solde de la provision
40 000.00 €	13 300.00 €	26 700.00 €

La reprise sur provision est une écriture d'ordre semi-budgétaire au chapitre 019.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le Président,  
Renald BERETTI

La secrétaire de séance,  
Pascale GLOUANNEC



- Conseillers en exercice : 25  
- Présents : 18  
- Présents et représentés : 18  
- Votants : 18  
- Pour : 18  
- Contre : 0  
- Abstentions : 0  
- Blancs : 0

## Acte à classer

**D68**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-06-28T11-57-09.02 ( MI253953302 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20240627-D68-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses EHPAD  
les Grillons- reprise sur provision d'exploitation

**Date de décision :** 27/06/2024



---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

---

**Acte :** 11 **Multicanal :** Non  
DELIB EPRD Grillons Reprise sur...

**Pièces jointes :**

[Page de garde CA  
27062024.PDF](#)

**Type PJ :** 99\_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

---

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 28/06/24 à 11:57

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

**Transmis**

Date 28/06/24 à 11:57

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

**Accusé de réception**

Date 28/06/24 à 12:03